

L'AIDE À L'AUTONOMIE: UN ENJEU DE SÉCURITÉ SOCIALE

Face à l'augmentation des personnes âgées au sein de la population française, l'élaboration d'une politique publique ambitieuse d'aide aux personnes en situation de perte d'autonomie ou de handicap est un enjeu majeur.

Les coûts de la perte d'autonomie sont insupportables pour la grande majorité des personnes âgées et leurs familles. Les aidant·es, de plus en plus nombreux, doivent aussi conserver leur place d'accompagnant·e et non se substituer aux soignant·es pour des raisons financières.

D'ici 2050, plus de 4 millions de personnes de plus de 60 ans devraient être en situation de perte d'autonomie contre 2,5 millions aujourd'hui. La Cgt s'alarme du manque criant de moyens et d'ambition des gouvernements successifs. Le président Macron s'était engagé, en juin 2018, à faire voter une loi historique pour répondre aux défis du « grand âge ». Or, les actions gouvernementales se sont concentrées depuis des années sur des opérations de communication centrées sur

des mesures déjà mises en œuvre ou sur des annonces cosmétiques et partielles.

Alors que l'urgence sont les moyens financiers pour les personnes âgées, leurs familles et les salarié·es des Ehpad ou de l'aide à domicile.

85 % des Ehpad publics sont en déficit avec un manque de professionnel·les criant : les conditions de travail sont très dégradées et les salaires très bas. Quant aux aides à domicile, elles sont un peu plus de 550 000, dont 94 % de femmes, avec un salaire mensuel moyen de 902 €.

Les scandales dans les établissements privés lucratifs se multiplient (Orpea, Emera). Il est inacceptable que certains fassent des profits aux dépens de la santé des personnes âgées et des salarié·es du secteur. Le contrôle des nécessaires investissements massifs justifie que ce secteur soit placé sous maîtrise publique.

Nous avons besoin d'un grand Service public de l'aide à l'autonomie financé dans le cadre de la Sécurité sociale.

Une étude d'économistes



« Investir dans le secteur du soin et du lien aux autres »* démontre que le financement est possible et qu'il doit permettre de créer des emplois qualifiés, dans les établissements ou à domicile, avec une revalorisations salariale

DANGER SUR LE FINANCEMENT DE LA PERTE D'AUTONOMIE

Depuis plusieurs mois, nous voyons fleurir des rapports ou interventions de responsables politiques visant à responsabiliser les citoyen·nes sur le financement de la perte d'autonomie, prétextant que l'État ne pourra pas assurer les 15 à 20 milliards d'euros nécessaires chaque année.

*<https://ires.fr/publications/cgt/investir-dans-le-secteur-du-soin-et-du-lien-aux-autres-un-enjeu-degalite-entre-les-femmes-et-les-hommes/>

Le 26 juillet 2023, Mme Pirès Beaulieu (députée PS du Puy-de-Dôme) a présenté un rapport à Mme Borne, alors première ministre, visant à instaurer une allocation universelle et solidaire en remplacement de l'Allocation perte d'autonomie.

Cette couverture sociale du risque « dépendance » des personnes âgées serait définie par un cadre nouveau d'assurances sociales. Elle serait financée par la contribution de toutes et tous à hauteur des facultés respectives de chacun·e. D'abord par une « obligation alimentaire » étendue à l'ensemble des familles et plus seulement à celle des résident·es bénéficiant de l'Allocation Solidaire Hébergement, un prélèvement qui augmenterait avec les revenus. Ensuite, après le décès du ou de la résident·e, un prélèvement sur l'héritage serait

institué, selon les facultés des contributeurs·trices.

Marie-Anne Monchamp (ex-Présidente de la Caisse nationale de Solidarité autonomie) appelle, quant à elle, à réfléchir à l'épargne collective. Il lui semble nécessaire de repenser tout le financement du système de protection sociale qui repose, selon elle, sur des ressources fiscales et des « charges sur le travail » en le diversifiant. Elle évoque les 1 600 milliards d'euros d'assurance-vie dans notre pays pour inciter les citoyen·nes à anticiper leur vieillissement par une épargne collective permettant de couvrir les besoins pour l'autonomie.

Le Président de la Fédération nationale de la Mutualité Française, Éric Chenut, lui a emboîté le pas en rappelant que France Assureurs (anciennement Fédération

Française de l'assurance) était prêt à compléter les financements de la perte d'autonomie pour une couverture assurance mutualiste.

Certain·es évoquent également le doublement de la Contribution Solidarité autonomie financée par les salarié·es ou de la Contribution additionnelle solidarité autonomie financée par un grand nombre de retraité·es.

Ces réflexions ou propositions risquent de venir dans le débat lors du prochain Projet de loi de financement de la Sécurité sociale 2025. En effet, la nomination de Guillaume Florquin (député du RN du Nord) comme rapporteur de la branche autonomie pour ce projet de loi nous fait craindre le pire.

STOP, ÇA SUFFIT !

La CGT exige :

- une loi « grand âge » prenant en compte les réels besoins des personnes en perte d'autonomie à partir d'un droit autonomie intégré dans la branche maladie de la Sécurité sociale, avec un financement par les cotisations sociales,
- un grand service public de l'autonomie avec 300 000 embauches (200 000 pour les Ehpad et 100 000 pour les services à domicile) et des personnel·les formé·es, qualifié·es, reconnu·es et correctement rémunéré·es.

Pour défendre mes revendications

• Mon pouvoir d'achat • Ma retraite • Ma santé • Mes besoins quotidiens

J'adhère à la CGT

Nom et prénom :
Adresse :
Code postal et ville :
Branche professionnelle d'origine :
Mail :
Tél. :
Bulletin à retourner à

Informatique et liberté : En application de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toutes informations vous concernant.
Ces informations pourront être cédées à des organismes extérieurs, sauf si vous cochez la case ci-contre